

NOTE D'INFORMATION CONCERNANT LES VITRAGES – Octobre 2012

Cette note d'information a pour but de préciser les précautions à prendre par les revendeurs, artisans et utilisateurs des menuiseries Bader en bois et en bois-alu.

1) Pour éviter la casse du vitrage à cause de l'altitude :

a. Altitude < 1000 m

Aucune préconisation particulière ne s'applique pour les vitrages installés à moins de 1000 m d'altitude. En cas de franchissement de col à une altitude supérieure, référez-vous aux préconisations suivantes.

b. 1000 m < Altitude < 1800 m

En cas de mise en œuvre ou de transport à une altitude comprise entre 1000 et 1800 m, vous devez nous communiquer l'altitude exacte du chantier. La pression à l'intérieur du vitrage sera adaptée à l'altitude de mise en œuvre.

c. Altitude > 1800 m

En cas de mise en œuvre ou de transport à une altitude supérieure à 1800 m, l'intercalaire du vitrage est percée et équipée d'une vis. Dans ce cas, vous devrez suivre les préconisations indiquées sur la menuiserie :

- Retirez la vis avant de monter en altitude. La pression atmosphérique diminue lorsque l'on monte en altitude. La pression relative dans le vitrage est donc plus élevée. Si la vis n'est pas retirée, le vitrage risque de se briser.
- Une fois que la pression dans le vitrage est équivalente à la pression atmosphérique (nécessite 2 à 3 heures), vous devez reboucher complètement le perçage en injectant massivement le silicone fourni. Si le rebouchage est mal fait ou oublié, de la buée apparaîtra obligatoirement dans le vitrage (parfois plusieurs années après la mise en œuvre).

2) Pour éviter la casse du vitrage par choc thermique :

- Ne pas apposer d'affiches, posters, autocollants, etc... sur les vitrages.
- Respecter impérativement une distance minimum de 5 à 10 cm entre les rideaux et les vitrages avec une circulation d'air obligatoire de 5 cm sur les trois cotés.
- Éviter les couleurs sombres pour ces éléments.
- Proscrire la présence d'objets ou de mobilier contre ou très près des vitrages, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur (isolants, panneaux, canapé, table de jardin, ...).
- Proscrire la présence d'objets émettant une forte source de chaleur contre ou à proximité ou orientée vers des vitrages, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur (éclairage halogène, four, poêle, cheminée, chauffage d'appoint, ...).

3) Conseils d'entretien :

- Ne pas laver les vitrages avec des appareils haute pression ou jet d'eau afin d'éviter la détérioration de l'étanchéité par décollement ou rétention d'eau.
- Ne pas utiliser de matières abrasives pour le nettoyage des verres et des menuiseries brutes, lasurées ou laquées (scotch brite, papier de verre, etc...).
- Ne pas mettre en contact l'étanchéité au mastic silicone, les vitrages, le bois ou l'aluminium des menuiseries avec des produits chimiques puissants pour éviter toute détérioration.
- Ne pas meuler à proximité des vitrages et des menuiseries qui sont irrécupérables une fois piqués.
- Éviter de laisser trop longtemps sur leurs surfaces, des adhésifs qui, une fois recuits par le soleil, deviennent particulièrement difficiles à enlever.
- Proscrire la projection ou les coulures d'enduits à l'eau, au ciment ou à la chaux, surtout sur les verres à couche.

4) Menuiseries livrées avec vitrage posé provisoirement

- Transportez et manutentionnez les menuiseries toujours en position verticale.
- Lorsque vous déposez le vitrage du cadre en bois, soyez vigilant car les arrêtes sont à la fois très coupantes et très fragiles. Portez des gants anti-coupure et faites reposer la tranche du vitrage sur un matériau tendre type isolant polyuréthane, fibre de bois dense, bois, etc... Évitez que tout le poids du vitrage repose sur une faible surface. Soyez vigilant et évitez tout choc sur la tranche ou les coins du vitrage.
- Si vous stockez provisoirement plusieurs vitrages, ne les laissez pas les uns contre les autres exposés au soleil. Vous risqueriez une casse thermique.
- Lors de la pose du vitrage dans son cadre en bois :
 - Repositionnez les cales en PVC aux mêmes endroits qu'à l'origine.
 - En cas de besoin d'une étanchéité à l'air renforcée, appliquez un joint de mastic silicone entre le vitrage et le cadre en bois avec de la parclose.
 - Fixez la parclose en utilisant des pointes ou des vis (diamètre 3 mm maxi et pré-perçage obligatoire de la parclose) en veillant à ne pas ébrécher le vitrage qui est recouvert d'environ 16 mm par la parclose.

- Appliquez ensuite un cordon régulier de mastic silicone sur les faces extérieure et intérieure dans la feuillure prévue à cet effet. Lissez rapidement ce cordon de mastic silicone pour obtenir un aspect lisse et esthétique. Vous pouvez utiliser un produit de lissage (à base de savon ou de liquide vaisselle par exemple) et une cale en caoutchouc avec un angle d'environ 45°.

5) Manutention des menuiseries vitrées

- Transporter et manutentionner les menuiseries toujours en position verticale. En position horizontale, le vitrage pourrait se briser sous son propre poids.
- Si vous stockez provisoirement plusieurs menuiseries, ne les laissez pas les unes contre les autres exposées au soleil, vous risqueriez une casse thermique des vitrages.

6) Jeu de pose des menuiseries

Afin d'éviter toute casse de vitrage due à des contraintes mécaniques, veillez à respecter un jeu de pose suffisant pour éviter toute reprise de contrainte par la menuiserie. L'accumulation en toiture d'eau, de neige, etc... peut provoquer un léger affaissement de la charpente. En cas de jeu de pose trop faible, la structure repose sur la menuiserie et risque de briser le vitrage.

7) Garantie accordée et défauts d'aspect des vitrages isolants

Les vitrages sont garantis dix ans selon les règles professionnelles FFPV et uniquement pour la condensation (défaut d'étanchéité du vitrage isolant).

Est considérée comme irrégularité d'aspect, une irrégularité d'apparence du vitrage susceptible de gêner un observateur regardant l'environnement extérieur à travers le vitrage.

Conditions d'examen :

L'observateur est placé :

- A l'intérieur de la pièce
- A 1,5 mètres du vitrage

Il regarde :

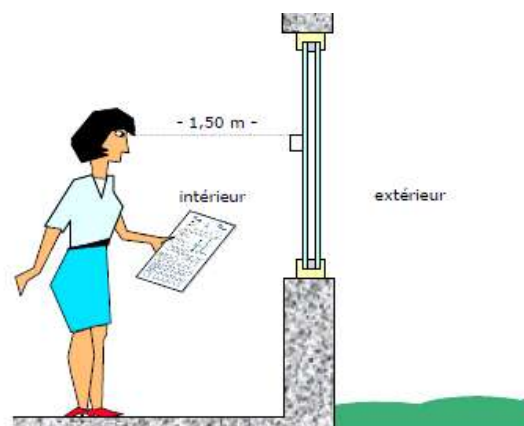
- Vers l'extérieur
- Perpendiculairement au vitrage
- 30 secondes par vitrage

Luminosité :

Sans rayonnement direct du soleil sur le vitrage

Est considéré comme défaut, suivant les conditions d'examen :

- Irrégularité ponctuelle (type bulle) de plus d'1 mm
- Irrégularité linéaire (type rayure) de plus de 8 mm



Critères d'acceptation des défauts dans les vitrages isolants :

Dimension du vitrage	Défauts maxi admis	Irrégularité ponctuelle (type bulle)	Irrégularité linéaire (type rayure) (1)
Toutes dimensions	0	> 2 mm	> 12 mm
$S \leq 0,80 \text{ m}^2$	4	1 à 2 mm	8 à 12 mm
$0,80 \text{ m}^2 \leq S \leq 1,80 \text{ m}^2$	6		
$S \geq 1,80 \text{ m}^2$	$6 + 3/m^2$		

(1) Un défaut linéaire d'épaisseur supérieure à 1 mm est considéré comme défaut ponctuel.

Pour les vitrages à croisillons intégrés, les conditions d'observation sont les mêmes que pour le clair de vitrage.

L'amélioration des performances des vitrages nécessite l'utilisation de verre à couches. Ces vitrages peuvent faire apparaître une modification du rendu des couleurs. Cette variation de teinte ne constitue pas un défaut.

Le mode de fabrication des verres à couches ne permet pas d'éviter de légères variations de teinte d'une production à l'autre. Une différence de teinte peut apparaître entre un vitrage et les vitrages attenants. Cette variation d'aspect des verres ne constitue pas un défaut.

Effets d'optique :

Les effets colorés non permanents sont dus à des phénomènes optiques de décomposition de la lumière à travers le verre, comme un arc-en-ciel, et ne sont pas considérés comme des irrégularités. Ils sont inhérents aux composants utilisés et ne dénaturent pas les qualités des vitrages isolants.

En aucun cas le remplacement d'un vitrage cassé suite au non-respect des préconisations figurant dans cette note d'information ne pourra être pris en charge au titre de la garantie par la Menuiserie Bader.

Nous espérons que ces conseils vous permettront de bénéficier des qualités que vous offrirons nos produits.